

Dispositions relatives aux matières et déchets radioactifs dans l'ordonnance nucléaire du 10 février 2016

**Groupe de travail
PNGMDR
16 septembre 2016**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Préambule

- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte habilite le gouvernement dans ses articles 123, 128 et 129 à légiférer par ordonnance dans le domaine nucléaire, notamment en matière de transparence, de déchets radioactifs et de pouvoirs de police.
- Elle permet de transposer trois directives Euratom :
 - ✓ la directive sûreté nucléaire révisée 2014/87/Euratom du 8 juillet 2014 ;
 - ✓ la directive « normes de base en matière de radioprotection » 2013/59/Euratom du 5 décembre 2013 ;
 - ✓ la directive « déchets radioactifs » (2011/70/EURATOM).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Chapitre 1^{er} – Gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets

- Le chapitre 1^{er} a pour principal objet de transposer les dispositions générales de la directive 2011/70 sur la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs au sein du code de l'environnement (chapitre II du livre titre IV du livre V du code : «dispositions particulières à la gestion durables des matières et des déchets radioactifs »)
- Le dispositif mis en place en France depuis la loi de 2006, avec le PNGMDR, répond déjà largement aux prescriptions de la directive.
- La transposition a nécessité, pour l'essentiel, de simples adaptations de la législation existante.
- Les principaux ajustements sont les suivants :
 - ✓ Précision du principe de l'interdiction de stockage des déchets étrangers en France, énoncé dans la législation depuis la loi Bataille de 1991.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Chapitre 1^{er} – Gestion responsable et sûre du combustible utilisé et des déchets

- ✓ Nécessité de prévoir dans la loi des adaptations du principe d'interdiction de stockage des déchets étrangers énoncé par l'article L. 542-2. L'interdiction ne s'applique pas :
 - ✓ aux sources scellées qui sont expédiées en France pour une reprise par le fournisseur ;
 - ✓ aux déchets radioactifs issus de substances ou d'équipements radioactifs expédiés depuis la France à l'étranger à des fins de traitement ou de recherche, lorsque ces substances ou équipements ne provenaient pas, à l'origine, de l'étranger.
- ✓ Nécessité d'assurer une articulation avec l'obligation imposée par la directive de stocker les déchets dans le pays où ils ont été produits.
- ✓ Précision du contenu et des objectifs du PNGMDR (calendriers, indicateurs, coûts).
- ✓ Identification de l'Etat comme responsable en dernier ressort de la gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs en cas de défaillance des responsables. La gestion peut être confiée à l'Andra.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Chapitre I^{er} – Gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets

- ✓ Reprise de dispositions réglementaires concernant la requalification de matières radioactives en déchets et inversement.
- ✓ Introduction d'une évaluation, au moins tous les dix ans, du dispositif juridique et organisationnel en matière de gestion des matières et déchets radioactifs et d'une revue internationale par les pairs.
- ✓ Renforcement des sanctions administratives et pénales.
- ✓ Adaptation des dispositions sur le contrôle des obligations de fin de cycle :
 - ✓ Introduction de la responsabilité subsidiaire de la maison mère en cas de défaillance ;
 - ✓ Dispositions visant à faciliter les échanges d'informations Etat/ exploitants /commissaires aux comptes ;
 - ✓ Reprise de dispositions réglementaires facilitant la tenue des audits.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer